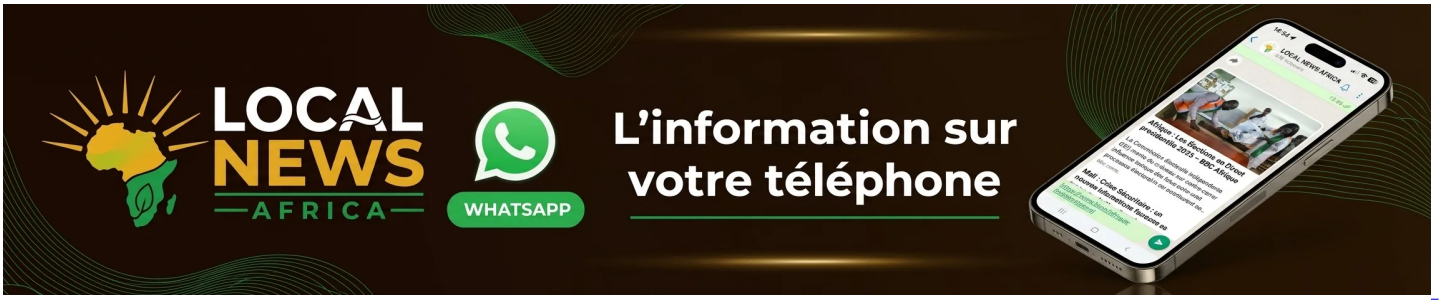


CADASTRE NATIONAL DU BÉNIN

1,5 million de parcelles à cartographier : deux programmes pour accélérer la réforme foncière

Auteur : **ACAKPO Sènakpon** | Publié le : **09 nov. 2026 à 06:50**


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DES FINANCES ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
ANDF
CÉRÉMONIE
NCEMENT
TERRA BÉNIN
& P C II
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

> *Le Bénin franchit une nouvelle étape dans la modernisation de son administration foncière. Lancés le 6 novembre à Cotonou, TERRA BÉNIN et le PPMEC II ambitionnent d'étendre la couverture cadastrale, de sécuriser les droits sur les terres et de moderniser les services fonciers. À terme, TERRA BÉNIN prévoit la cartographie de 1,5 million de parcelles et l'enregistrement d'au moins un million d'entre elles.*

La réforme foncière béninoise entre dans une nouvelle phase opérationnelle. Le vendredi 6 novembre 2026, le gouvernement a officiellement lancé à Cotonou deux programmes complémentaires : TERRA BÉNIN et le Projet de Préparation de la Mise à l'Échelle du Cadastre national (PPMEC II). La cérémonie s'est déroulée sous la présidence du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Finances et de la Microfinance, Nicolas Yénoussi, en présence des responsables de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) et des partenaires techniques et financiers.

Derrière ces deux initiatives se dessine un objectif commun : améliorer la connaissance du patrimoine foncier, identifier les détenteurs de droits sur les terres et faciliter la formalisation des transactions. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est également de réduire les incertitudes liées à la propriété foncière et de rendre les services domaniaux plus accessibles aux populations.

TERRA BÉNIN : 100 millions de dollars pour accélérer l'enregistrement des parcelles

Soutenu par la Banque mondiale à hauteur de 100 millions de dollars, soit environ 56 milliards FCFA, TERRA BÉNIN constitue l'un des principaux leviers de cette nouvelle dynamique. Le financement avait été approuvé par le Conseil d'administration de l'institution le 30 avril 2025.

Le programme prévoit deux phases successives de cinq ans. La première concerne 14 communes, avant une extension à 30 autres communes. Son ambition est de cartographier environ 1,5 million de parcelles et de permettre l'enregistrement cadastral d'au moins un million d'entre elles, avec la délivrance des Certificats d'Enregistrement au Cadastre (CEC).

Au-delà de ces objectifs quantitatifs, TERRA BÉNIN prévoit d'améliorer les procédures d'enregistrement, de renforcer la fiabilité des informations foncières et de moderniser la plateforme e-Foncier Bénin. L'intégration de données relatives aux risques de catastrophes doit également contribuer à enrichir cet outil numérique.

L'amélioration de la reconnaissance des droits d'usage figure aussi parmi les priorités du programme. Une orientation importante dans un contexte où la formalisation des droits fonciers reste un enjeu pour de nombreux ménages et acteurs économiques.

PPMEC II : douze communes concernées, neuf couvertures intégrales attendues

En complément de TERRA BÉNIN, le PPMEC II couvrira la période 2026-2031. Il s'inscrit dans la continuité des opérations précédentes et vise à préparer l'extension du cadastre national à une échelle plus importante.

Le projet interviendra dans 12 communes. À son terme, neuf d'entre elles devraient disposer d'une couverture cadastrale complète. Cotonou, Porto-Novo et Parakou figurent parmi les villes concernées. Au total, 71 arrondissements seront également concernés par les opérations de couverture et de mise à jour des données cadastrales.

Le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales constitue un autre axe de cette intervention. La pérennisation de la plateforme e-Foncier Bénin et la poursuite de la collecte des données doivent permettre d'assurer une meilleure continuité dans la gestion des informations foncières, avec une attention particulière aux groupes vulnérables.

Sèmè-Podji, un aperçu des résultats et des défis

Les résultats enregistrés à Sèmè-Podji permettent déjà d'apprécier les effets des précédentes interventions cadastrales. Lors d'une visite effectuée le 4 novembre 2026 par une délégation néerlandaise, accompagnée de représentants de la Banque mondiale et de Kadaster International, les autorités communales ont présenté les réalisations obtenues dans le cadre de la première phase du PPMEC.

Entre 2022 et 2023, 47 067 parcelles y ont été enregistrées sur une superficie de 6 870 hectares. Les opérations ont également permis de générer et de distribuer gratuitement 14 929 Certificats d'Enregistrement au Cadastre. Selon les données présentées par la mairie, 11 % des parcelles enregistrées appartiennent à des femmes.

Ces avancées ont contribué à améliorer la connaissance du patrimoine foncier communal et à renforcer les possibilités de sécurisation des droits. Certains bénéficiaires témoignent notamment de l'utilité du CEC pour la sécurisation de leur patrimoine familial et l'accès au financement bancaire.

Des difficultés persistent néanmoins. À Sèmè-Podji, 28 % des parcelles enregistrées étaient encore concernées par des opérations de lotissement non achevées, empêchant leurs présumés propriétaires d'obtenir leur certificat. La mise à jour des données et le renforcement des capacités des services communaux figurent également parmi les défis identifiés.

L'ANDF et les collectivités territoriales au cœur du dispositif

Pour le Directeur général de l'ANDF, Xavier Zola, le lancement des deux programmes offre l'occasion de consolider les acquis et de donner une nouvelle impulsion à la réforme foncière. Il a notamment souligné l'importance de poursuivre les efforts déjà engagés pour améliorer durablement les services proposés aux usagers.

La Banque mondiale, par la voix de sa représentante résidente au Bénin, Karine Bachongy, a rappelé l'ambition de disposer d'un cadastre opérationnel à l'échelle nationale, capable de cartographier les terres, d'identifier les ayants droit et d'assurer la traçabilité des transactions foncières.

Le Royaume des Pays-Bas a également réaffirmé son engagement dans l'accompagnement du processus. La visite de sa délégation à Sèmè-Podji, conduite avec des représentants de Kadaster International, témoigne de l'intérêt accordé aux résultats des opérations déjà réalisées et aux perspectives d'extension.

Procédant au lancement officiel des deux programmes, Nicolas Yénoussi a insisté sur la nécessité d'une mobilisation effective des collectivités territoriales. Les autorités communales sont notamment invitées à faciliter les opérations de terrain, à sensibiliser les populations et à favoriser leur participation.

À travers TERRA BÉNIN et le PPMEC II, le pays entend ainsi élargir progressivement la couverture cadastrale et renforcer la fiabilité de son système d'information foncière. La réussite de cette ambition dépendra toutefois de la qualité des données collectées, de l'achèvement des opérations de lotissement, de la capacité des communes à actualiser les informations et, surtout, de l'appropriation du dispositif par les populations.

ACAKPO Sènankpon

PUBLICITÉ
